

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DLH 396 Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 10e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (156 500 euros).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris propose d'accorder des subventions à un ensemble de bailleurs sociaux dans le cadre de projet de rénovation et d'embellissement visant à améliorer leur parc situé dans le 10e arrondissement, pour un montant global maximum de 156 500 euros;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont approuvées les subventions de la Ville de Paris pour la réalisation des programmes de travaux, dont la liste figure en annexe 1, visant l'amélioration du parc des bailleurs sociaux situé sur le 10e arrondissement, pour un montant maximum total de 156 500 euros ; cette dépense est imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec chaque bailleur, pour la liste des programmes de travaux subventionnés au titre de l'article 1, la convention de partenariat qui fixe les conditions de versement des subventions et les conditions de réalisation des programmes de travaux inscrits dans le dispositif réparer et embellir.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO